



## Déclaration préalable à la CAPD du 5 juillet 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis ce jour afin d'examiner notamment l'attribution des temps partiels.

Nous aimerions avoir des éclaircissements sur les raisons qui vous ont poussées à refuser 95 demandes de temps partiels à 80%, certaines étant de droit. De même, nous aimerions connaître les critères, nécessairement communs, utilisés par les IEN afin de donner leur avis sur ces demandes de temps partiels.

Nous tenons d'ailleurs à vous signaler que certains IEN continuent à exercer des pressions sur les directeurs non-déchargés en leur demandant de choisir entre leur direction ou leur temps partiel, ce qui est incompatible avec votre propre circulaire. Les directeurs sans décharge ont droit au temps partiel et il faudrait que cela soit respecté partout.

D'une façon générale, le calendrier trop serré rend les opérations pénibles pour tous. Ne serait-il pas possible d'avancer le calendrier des opérations de mouvement de façon à ce que nos collègues soient officiellement avertis de l'attribution de leur temps partiel, et donc de leur affectation, avant la sortie des classes ? Une deuxième saisie des vœux sur une liste de postes vacants permettrait d'éviter ces problèmes et permettrait aux organisations syndicales de ne plus avoir à assurer le service après-vente d'une gestion des ressources humaines déplorable. Car, quoique vous en pensiez, nos collègues vivent cela comme un mépris total de la part de leur hiérarchie.